

PROCURATION AUPRES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

Recette régionale ou interrégionale des douanes de.....

I - Cadre réservé au mandat de la procuration

La soussignée.....SIREN.....(1)
représentée par.....(2)
 agissant légalement en qualité
de.....(3)(5)
ou dûment habilité par.....(4)(5)

A. DONNE POUVOIR AUX MANDATAIRES DONT LES NOMS FIGURENT AU VERSO

- 1a. de la représenter auprès de l'administration des douanes, d'accomplir toute formalité intéressant la douane et de signer (5) :
- toutes déclarations et documents d'accompagnement sous tous régimes douaniers, fiscaux, de contributions indirectes et accises (5)
 - toutes soumissions, garanties et actes cautionnés ou non cautionnés (5)
 - tous actes de nature contentieuse (procès verbal, transaction, soumission, mainlevée) (5)
 - tous autres actes de nature non contentieuse (5)
 - toutes conventions (5)
- 1b d'utiliser:
- son crédit d'enlèvement cautionné et décautionné (5)
 - ses autres garanties et cautionnements mis en place (5)
- 1c d'acquitter le montant des seuls droits et taxes afférents aux déclarations et actes visés ci-dessus (5)
- 1d d'acquitter le montant des droits et taxes et pénalités afférents aux déclarations et actes visés ci-dessus (5)
- 1e de signer toutes obligations cautionnées souscrites en règlement des droits et taxes, qu'elles qu'en soient la nature et la détermination (5)
- 2 de mettre en œuvre les pouvoirs qu'elle a reçus de personnes morales ou physiques, par procurations auprès de l'administration des douanes (**possibilité non offerte aux représentants en douane enregistrés de déléguer l'habilitation qu'ils ont reçue de leur mandant à un autre représentant en douane pour l'établissement des déclarations en douane**) (5) (*) (**)
- 3 de signer les cautions émises dans le cadre de cautionnement intra-groupe autorisé par l'administration des douanes par décision en date du..... (5)

B. SUBDELEGATION DE POUVOIRS

La soussignée

- AUTORISE les mandataires dont les noms figurent au verso, II, Cadre A, qui sont ses salariés, à subdéléguer (5) :
- à des salariés agissant à son service exclusif, tout ou partie des pouvoirs cochés au I, A de la présente procuration (5)
 - une autre personne, physique ou morale, tout ou partie des pouvoirs cochés au I, A, points 1a à 1d et point 2 de la présente procuration (5)
- AUTORISE les mandataires dont les noms figurent au verso, II, Cadre B, qui ne sont pas ses salariés, à subdéléguer (5) (***) :
- à des salariés agissant à leur service exclusif, tout ou partie des pouvoirs cochés au I, A, points 1a à 1d et point 2 de la présente procuration (5)
- à une autre personne physique ou morale, tout ou partie des pouvoirs cochés au I, A, points 1a à 1d et point 2 de la présente procuration (5) (**possibilité non offerte aux mandataires représentants en douane enregistrés de déléguer l'habilitation qu'ils ont reçue de leur mandant à un autre représentant en douane pour l'établissement des déclarations en douane**) (5) (**)
- N'AUTORISE PAS les mandataires dont les noms figurent au verso, II, Cadre A et/ou B, à subdéléguer les pouvoirs cochés au I, A de la présente procuration (5)

C. VALIDITE DE LA PROCURATION

La présente procuration

- mise en place (6)
- annulant et remplaçant celle enregistrée le sous le n°..... (7)
- prend effet à la date de son acceptation par le receveur régional ou interrégional des douanes. Elle reste valable jusqu'à la réception par le receveur régional ou interrégional des douanes d'un avis de résiliation adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Cet avis de résiliation deviendra effectif huit jours francs après sa réception par le receveur.
- La présente procuration est valable dans le ressort territorial:
- de l'ensemble des recettes des douanes de France métropolitaine et des DOM (5)
 - de l'ensemble des recettes des douanes de France métropolitaine (5)
 - de la ou des recette(s) régionale(s) / interrégionale(s) des douanes :
..... (5)

Fait à, le

Le mandant

II – Cadre réservé aux mandataires de la procuration

Nous soussignés mandataires, dont les noms sont indiqués aux cadres A et B1 ou B2 ci-dessous :

1° acceptons la présente procuration dans tous ses éléments ;

2° déclarons avoir pris connaissance des dispositions :

- de l'article 293-A-1 du code général des impôts rendant la personne effectuant la formalité déclarative, solidairement tenue au paiement de la TVA en représentation indirecte ;
- de l'article 395.1 du code des douanes rendant les signataires des déclarations pénalement responsables des diverses irrégularités susceptibles d'être relevées dans lesdites déclarations ;
- de l'article 19 du code des douanes de l'Union et nous engageons à présenter le mandat de représentation (présent ou autre) à toute réquisition du service des douanes françaises ;
- des articles 77 à 88 du code des douanes de l'Union et reconnaissons, en représentation indirecte, être débiteur de la dette douanière (cette disposition concerne uniquement les mandataires repris au cadre B)

CADRE A – MANDATAIRES PERSONNES SALARIEES DU MANDANT (8)

Nom du mandataire	Prénom	Signature

Cadre B – MANDATAIRES PERSONNES NON SALARIEES DU MANDANT (9)

B/1 - Personne morale : SIREN (1)

représentée par (2)

▪ agissant légalement en qualité de (3)

ou

▪ dûment habilité par (4)

Nom du mandataire	Prénom	Signature

OU

B/2 - PERSONNES PHYSIQUES NON SALARIEES D'UNE PERSONNE MORALE

Nom du mandataire	Prénom	Signature

Acceptée le :

Numéro d'enregistrement (code RR/année/série propre à la RR)

Le receveur régional / interrégional des douanes,

RENOIS :

- (1) Dénomination sociale, adresse et n° SIREN
- (2) Nom et prénom
- (3) Qualité du représentant légal (Président directeur général, gérant, etc...)
- (4) Statuts de la société, décision du conseil d'administration (en indiquant la date de la décision) ; procuration auprès de l'administration des douanes (en indiquant la date et la recette régionale des douanes d'enregistrement)
- (5) Cocher la ou les case(s) correspondante(s)
- (6) Cocher cette case lorsqu'il s'agit d'une mise en place
- (7) Cocher cette case lorsque la procuration a pour effet d'annuler une procuration précédente (Indiquer alors le n° et la date d'enregistrement de cette dernière)
- (8) Cadre à servir uniquement lorsque les pouvoirs sont donnés à des salariés du mandant
- (9) Cadre à servir lorsque les pouvoirs sont donnés à une autre personne morale (Cadre B1) ou à une ou plusieurs personne(s) physique(s) (Cadre B2)

Avertissements :

(*) Lorsque le mandataire, non salarié du mandant, met en œuvre les pouvoirs reçus par le mandant de la part d'autres personnes, physiques ou morales, **les crédits et garanties que détient ce mandant ne peuvent être utilisés.**

(**) **Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 13 avril 2016 relatif à la représentation en douane et à l'enregistrement des représentants en douane, un représentant en douane enregistré ne peut pas déléguer l'habilitation qu'il a reçue de son mandant à un autre représentant en douane pour l'établissement des déclarations en douane.**

(***) Lorsque le mandataire, non salarié du mandant, délègue les pouvoirs reçus du mandant à une autre personne physique ou morale, **les crédits et garanties que détient ce mandataire ne peuvent être utilisés.**

Illustrations :

Pouvoirs visés au I, A, point 1a

Par « tous autres actes de nature non contentieuse », il y a lieu d'entendre, notamment, les constatations établies dans le secteur des produits énergétiques.

Par « toutes conventions », il y a lieu d'entendre, notamment, les conventions établies dans le cadre des procédures de dédouanement, les conventions de téléservice d'accès au portail Prodouane.

PROCURATION SIMPLIFIÉE AUPRES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES (1) (2)

Nous soussigné (3)

donnons pouvoir à (3)

pour réaliser en notre nom auprès de l'administration des douanes françaises (4)

la déclaration ou l'acte auquel la présente procuration est annexée

Fait à.....le.....

Le mandataire (5)

Le mandant (6)

RENOIS

(1) La procuration simplifiée peut être utilisée lorsque l'opération en cause est réalisée à titre occasionnel.

(2) Lorsqu'elle n'est pas établie en langue française, la procuration doit être accompagnée si nécessaire d'une traduction.

(3) Pour les personnes physiques : nom, prénoms, profession et adresse commerciale ; pour les sociétés : dénomination sociale, activité et adresse du siège social.

(4) Indiquer les services des douanes.

(5) La procuration doit être établie pour un seul mandataire, lequel doit signer cet acte, la signature étant précédée de la formule : « Bon pour acceptation de pouvoir ».

(6) La signature manuscrite du mandant doit être précédée de la mention : « X mots ou lignes rayés, nuls », écrite de la main du signataire.

FICHE MACR

(Mandat Autorisé sur les CRédits)

à joindre à la procuration, s'il y a lieu

(cf les points II-2-2-2 et II 3-2-1 du BOD 6675 du 29 juin 2006)

Le mandant de la procuration visée au bas de la présente :(1)

- autorise le(s) mandataire(s) désigné(s)

- à utiliser :

sa garantie globale enregistrée par le receveur régional / interrégional à(2)

son crédit d'enlèvement, enregistré par le receveur régional / interrégional à..... (2)

sa (ses) garantie(s) :(2)(3),
enregistrée(s) par le receveur régional / interrégional à

- en garantie des formalités qui seront accomplies auprès des services douaniers de :

RECETTE REGIONALE / INTERREGIONALE DE	
<i>Service douane de rattachement (recette centrale, recette principale de...)</i>	<i>Sites d'activité (agences de, EFS de ... , dépôt de</i>
<i>Service douane de rattachement (recette centrale, recette principale de...)</i>	<i>Sites d'activité (agences de, EFS de ... , dépôt de</i>
RECETTE REGIONALE / INTERREGIONALE DE	
<i>Service douane de rattachement (recette centrale, recette principale de...)</i>	<i>Sites d'activité (agences de, EFS de ... , dépôt de</i>
<i>Service douane de rattachement (recette centrale, recette principale de...)</i>	<i>Sites d'activité (agences de, EFS de ... , dépôt de</i>
RECETTE REGIONALE / INTERREGIONALE DE	
<i>Service douane de rattachement (recette centrale, recette principale de...)</i>	<i>Sites d'activité (agences de, EFS de ... , dépôt de</i>
<i>Service douane de rattachement (recette centrale, recette principale de...)</i>	<i>Sites d'activité (agences de, EFS de ... , dépôt de</i>

Fait à le

Le mandant de la procuration
(signature)

Acceptée le

En lien avec la procuration enregistrée sous le numéro (code RR/année/série propre à la RR)

Le receveur régional / interrégional des douanes à

(1) dénomination sociale et SIREN

(2) cocher la ou les cases correspondantes

(3) préciser les garanties concernées